Annexe 13

Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier du Limousin

Mars 2014

SOMMAIRE

PREAMBULE : un plan stratégique qui s'inscrit dans le cadre de la gestion durables des forêts

1 – **LA FORET ET LA FILIERE BOIS LIMOUSINES**

1.1. – Caractéristiques de la forêt
1.2. – Les enjeux de biodiversité relatifs à la forêt limousine
1.3. – L'exploitation forestière
1.4. – L'équipement des massifs
1.5. – La première transformation de bois
1.6. – Les entreprises et les emplois de la filière bois
1.7. – Les données économiques de la filière bois

2 – **LA STRAGEGIE REGIONALE RETENUE POUR LE PPRDF**

2.1. – Historique

2.2. – L'apport des 5 groupes de travail thématiques et de l'étude évaluative et prospective d'Ernst et Young

2.3. – Les objectifs et les indicateurs – critères de choix des territoires

3 – **ACTIONS PRIORITAIRES**

3.1. - Actions non directement rattachables à des territoires identifiés

3.1.1. - exploitation forestière et transport de bois rond

3.1.2. -transformation de bois d'œuvre

3.2. – Actions territorialisées

4 – **CONCLUSION**

Annexe 1 : Liste des participants aux groupes de travail

Annexe 2 : Méthode de notation des divers massifs

Annexe 3 : Fiches des 15 territoires

Annexe 4 : Enjeux environnementaux dans les territoires limousins classés prioritaires

PREAMBULE : Un plan stratégique qui s'inscrit dans le cadre de la gestion durable des forêts

L'objectif du plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) est d'accroître la valorisation économique du bois, en améliorant sa production et en augmentant sa mobilisation, dans le respect des principes de la gestion durable et multi-fonctionnelle des forêts. Ces principes sont définis par l'article L. 121-1 du code forestier : « la politique forestière relève de la compétence de l'État. Ses orientations, ses financements et ses investissements s'inscrivent dans **le long terme**. Elle a pour objet d'assurer **la gestion durable des bois et forêts**. Elle prend en compte **leurs fonctions économique, écologique et sociale** (...) Elle tend à satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt. ». La loi d'avenir pour l'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt qui vient d'être votée en première lecture à l'Assemblée nationale réaffirme ces exigences. Ces dernières doivent guider la réflexion, depuis la définition d'une stratégie nationale pour la filière forêt-bois jusqu'à la mise en œuvre des coupes et travaux prévus dans les documents de gestion agréés.

Le PPRDF intègre ces principes, avec un chapitre dédié aux enjeux environnementaux, dans l'état des lieux de la filière limousine « forêt-bois ». De plus, une attention spécifique est portée à l'animation sylvicole afin de conditionner l'effort de mobilisation supplémentaire à l'amélioration et au renouvellement des peuplements existants (cf. chapitre « stratégie régionale retenue »).

Le PPRDF a été élaboré en cohérence avec les schémas et plans stratégiques existants dans le domaine environnemental. Il tient compte des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne et Loire-Bretagne, du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) arrêté par le préfet de région Limousin en avril 2013. Il suit les orientations régionales forestières (ORF), approuvées le 25 octobre 1999. Ces dernières, qui seront prochainement révisées, constituent le document de référence pour la filière forêt-bois régionale. Elles ont pour objet de promouvoir un développement harmonieux, équilibré et durable de l'ensemble de la forêt limousine et de valoriser chacun des maillons de la filière. Le PPRDF pourra par ailleurs être actualisé afin d'intégrer les dispositions du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) actuellement en cours d'élaboration.

1 – LA FORET ET LA FILIERE BOIS LIMOUSINES

1.1. – Caractéristiques de la forêt

Couvrant 580 000 Ha, soit 34 % du territoire régional, les forêts sont majoritairement réparties sur une zone en forme de croissant partant du nord ouest des monts de Blond et d'Ambazac pour se terminer au sud est de la Corrèze comprenant les zones d'altitude (600 à 900 m) ou à relief accentué, notamment le plateau de Millevaches et ses abords. Les secteurs d'implantation des châtaigneraies constituent une zone séparée au sud ouest de la Haute-Vienne.

La production constitue la fonction principale des massifs, à l'exception des zones périurbaines (demande sociale) et des milieux à enjeux environnementaux ou patrimoniaux identifiés. Parmi les 71 700 ha participant aux réseau européen Natura 2000, 32 800 se situent en milieu forestier.

Taux de boisement par commune en Limousin en 2009

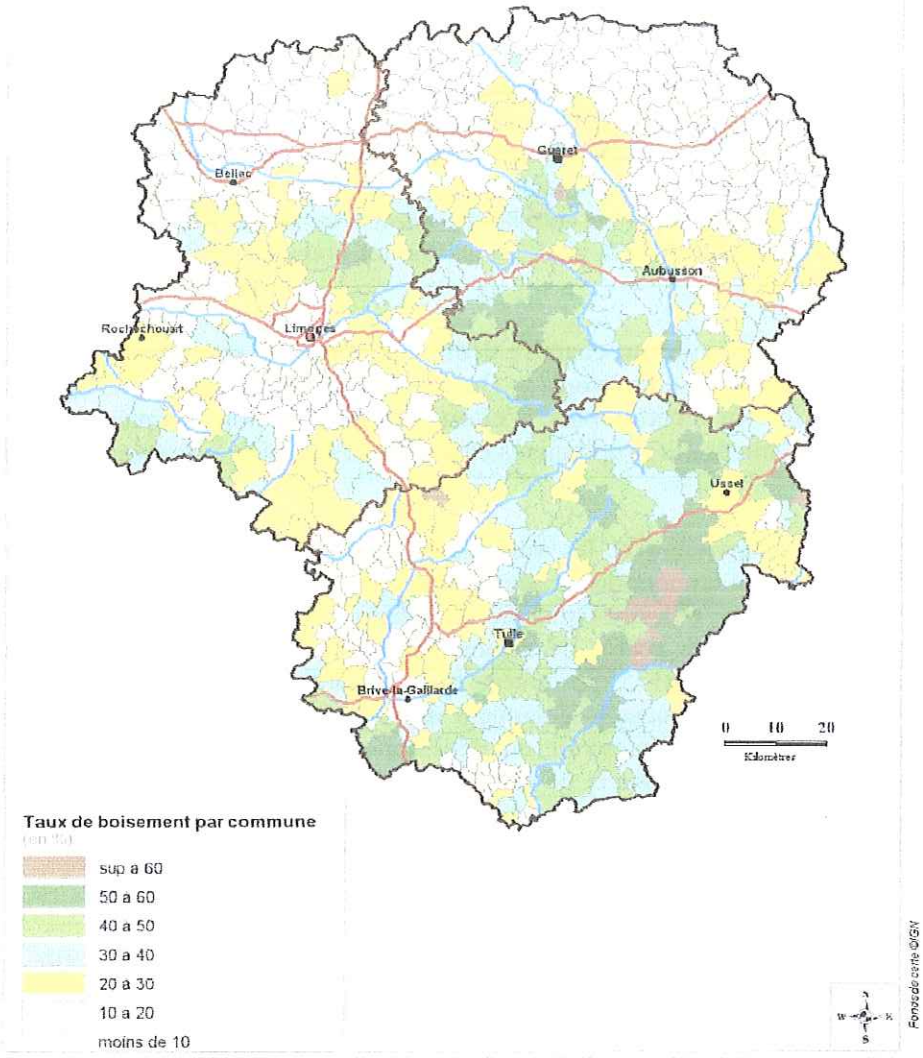

- Composition :

Plus des 2/3 de la superficie forestière régionale est composé de feuillus (chênes, châtaigniers, hêtres...) . Les résineux (douglas, épicéas, pins sylvestres...) ne sont bien implantés que sur les stations d'altitude.

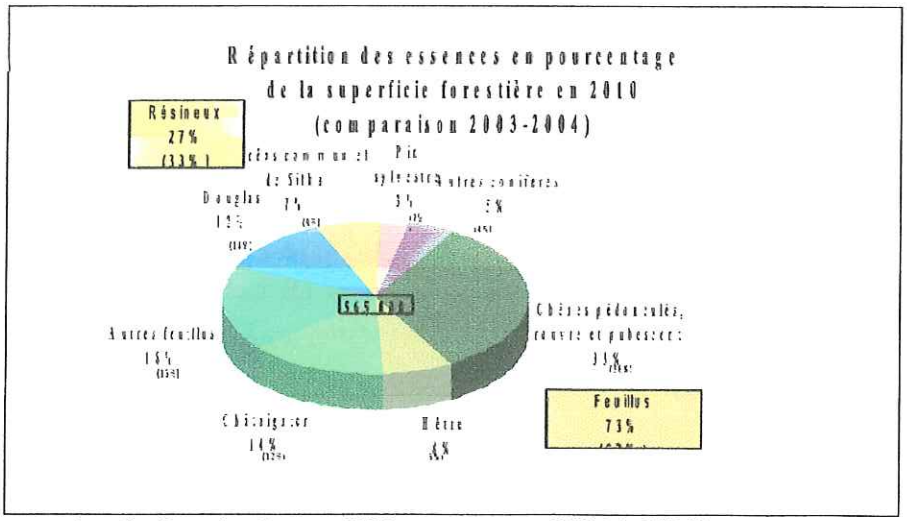

(Source : extraction de données brutes IFN, campagnes 2006 à 2010)

- Propriété forestière et gestion :

La forêt appartient à des propriétaires privés pour 94% des surfaces, et à des propriétaires publics (Collectivités et Etat) pour les 6% complémentaires.

De l'ordre de 140 000 propriétaires se partagent la forêt régionale, ce qui correspond à environ 4 ha pour chacun .

La gestion durable véritablement organisée ne concerne que 20% des surfaces de production, mais est en progression constante depuis une dizaine d'années, phénomène qui devrait se poursuivre et même s'accentuer à moyen terme avec le développement des documents de gestion durable (plan simple de gestion, code des bonnes pratiques sylvicoles, règlement type de gestion) et de la certification forestière (PEFC, FSC …)

Cette gestion reste concentrée sur les résineux, dont l'essentiel de la production est mobilisée. Par contre les feuillus sont très majoritairement constitués de taillis et accrus naturels de qualité moyenne à médiocre avec un accompagnement sylvicole nettement insuffisant.

1.2. – les enjeux de biodiversité relatifs à la forêt limousine

Le climat limousin est tempéré océanique à tendance montagnard sur les zones les plus élevées, avec une grande variabilité de précipitations et de températures, liée au relief tourmenté. D'un point de vue floristique, les espèces de l'étage collinéen dominent, avec présence d'essences montagnardes dans les parties les plus élevées (ex : Mont Bessou qui avoisine les 1 000 m).

Les nombreuses zones humides, notamment des tourbières, constituent une richesse écologique spécifique du Limousin qui joue un rôle bénéfique pour les écoulements jusqu'aux régions aval. La région abrite aussi des milieux secs, dont certains d'importance communautaire (ex : landes acidiphiles).

Avec 33 sites relevant de la directive « habitats » et 3 de la directive « oiseaux », Natura 2000 couvre 6,2 % du territoire. La forêt représente 55 % de ce réseau régional, avec des milieux rares comme les tillaies acidiphiles ou les aulnaies-frênaies. Les zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2 concernent 45 000 ha environ de milieux boisés. Au-delà de cette biodiversité protégée, le Limousin est riche d'une biodiversité ordinaire qui est l'un des traits d'attractivité de la région.

Les milieux forestiers accueillent plusieurs espèces d'insectes d'intérêt communautaire prioritaire, comme le pique-prune ou la rosalie des Alpes. Pas moins de 10 espèces de chiroptères sont également présentes, notamment le grand murin et la barbastelle. L'avifaune inféodée aux milieux forestiers est également riche, avec une vingtaine d'espèces migratrices ou nicheuses inscrites à l'annexe 1 de la directive « oiseaux » (dont la cigogne noire, l'aigle botté ou encore le milan royal qui fait l'objet d'un plan national d'actions). D'un point de vue herpétologique, le sonneur à ventre jaune est régulièrement observé.

Les documents de gestion agréés (aménagements, plans simples de gestion, règlements types de gestion) doivent intégrer ces enjeux de biodiversité, dont les incidences doivent en outre être évaluées pour les forêts situées en zone Natura 2000[1].

1.3. - L'exploitation forestière

Les volumes exploités par les professionnels sont de l'ordre de 2,1 millions de mètres cubes par an en moyenne en Limousin, si on gomme les évènements exceptionnels ou conjoncturels (tempêtes et crise économique)

En outre l'autoconsommation (bois de chauffage, piquets et autre bois de service) est de l'ordre de 500 000 m3

Ce prélèvement global de 2,6 Mm3 est à comparer à l'accroissement ligneux biologique de 4.2 Mm3/an (IFN 2011), montant une possibilité d'exploitation complémentaire théorique, le taux de mobilisation pouvant atteindre au moins 70% de l'accroissement de la ressource sans porter atteinte à sa pérennité. Il pourrait même être dépassé au sein des peuplements feuillus surannés, compte tenu des volumes accumulés sans mobilisation depuis des années.

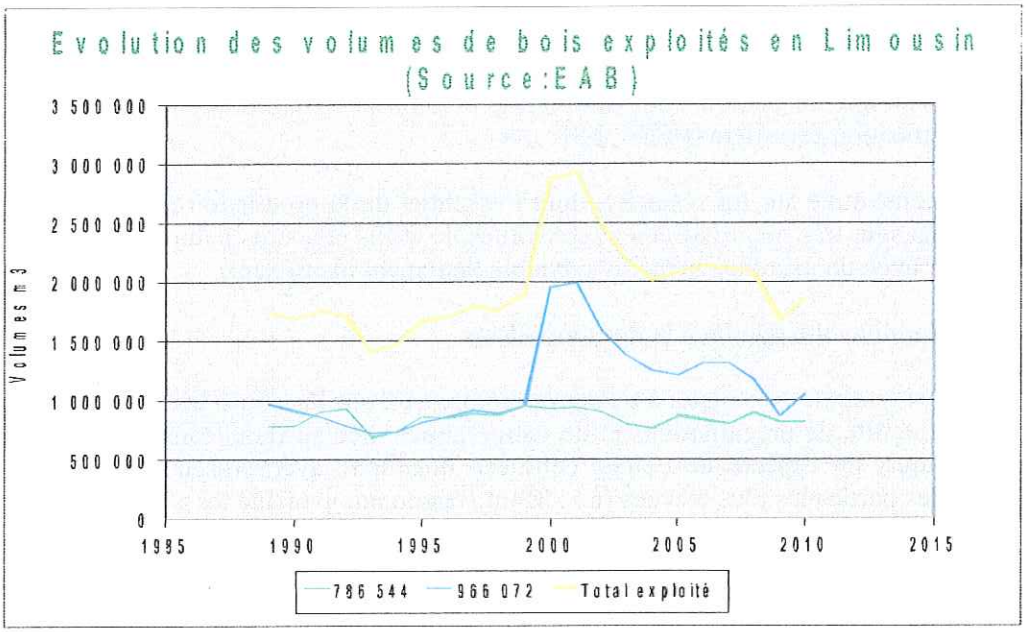

224 entreprises d'exploitation forestière (Agreste 2006) ont leur siège en Limousin (Agreste 2006).

[1] Une dispense d'évaluation des incidences au cas par cas est possible si le PSG est conforme à l'annexe « Natura 2000 » du schéma régional de gestion sylvicole (SRGS, cf. art. L. 122-7 et 8 du code forestier).

En 2012, 80 entreprises (Entrepreneurs de travaux forestiers et exploitants forestiers) sont recensées (FCBA - Observatoire de la mécanisation forestière) comme étant fortement mécanisées, avec un parc de 66 engins multi-fonctionnels d'abattage-ébranchage-tronçonnage, 101 porteurs auto-chargeurs et 46 débusqueurs.

Le taux de mécanisation de la récolte des résineux est élevé(plus de 70%), alors que celui des feuillus stagne (10 à 15%) en raison d'une faible adaptation des matériels aux caractéristiques des peuplements.

La crise économique qui a commencé en septembre 2008 a fortement impacté le potentiel régional d'exploitation manuelle et mécanisée

1.4. - L'équipement des massifs

L'équipement des massifs forestiers du Limousin en routes et pistes a bénéficié d'une organisation et de financements publics significatifs permettant à la fois une exploitation rationnelle avec la limitation des distances de débardage (500m au maximum) et l'accès des camions de transport des bois.

Cet équipement interne, qui a concerné plus de 1500 km de voies, a été complété par l'aménagement de routes publiques (renforcement de voies communales et départementales) financées grâce aux interventions des fonds européens (FEOGA, FEDER, FEADER) et des conseils généraux.

L'aménagement de places de dépôt, points de jonction entre le débardage et le transport, reste cependant très insuffisant (800 réalisées sur un besoin estimé à 4600) et le stockage bord de route des bois exploités est souvent délicat et parfois source de dégâts et conflits.

L'essentiel des réalisations s'inscrit dans le cadre de schémas directeurs de voirie et d'équipement forestier (SDVEF) mis en place depuis 1984 en Limousin.

Bilan des schémas directeurs de voirie et d'équipement forestiers en Limousin :

	Corrèze	***Creuse***	***Haute-Vienne***	***Limousin***
Surface département	588 500 ha	558 600 ha	554 300 ha	1 701 400 ha
Nombre de SDVEF	170	128	115	413
Surface SDVEF	177 700 ha	78 200 ha	85 500 ha	341 400 ha
Taux de SDVEF par rapport à la surface totale	30%	14%	15%	20%
Taux de SDVEF par rapport à la surface forestière	64%	50%	60%	59%

(Source : Etude CRPF 2008)

Tableau récapitulatif concernant le taux de réalisation et de viabilité de routes forestières et places de dépôt ouverts dans les SDVEF:

Voirie réalisée	*Corrèze*	*Creuse*	*Haute-Vienne*	*Limousin*
.A (très bon état)	*71%*	*59%*	*83%*	*71%*
.B (bon à moyen)	*23%*	*33%*	*12%*	*23%*
.C (moyen)	*5%*	*6%*	*5%*	*5%*
.D (inaccessible)	*1%*	*1%*	*0%*	*1%*
Taux de réalisation voirie	*44%*	*61%*	*42%*	*43%*
Taux de réalisation dépôts	*11%*	*33%*	*17%*	*17%*

(Source : Etude CRPF 2008)

1.5. - La première transformation du bois

- Sciage :

Le Limousin compte 107 scieries produisant 433 100 m3 (EAB 2008)

Les débits produits suivent une double évolution :
- les sciages résineux (365 700 m3 en 2008) progressent depuis une trentaine d'année, exception faite des périodes particulières de crise
- les sciages feuillus, en déclin, atteignent un niveau très faible (67 300 m3 en 2008)

Evolution du sciage en Limousin (Source DRAAF)

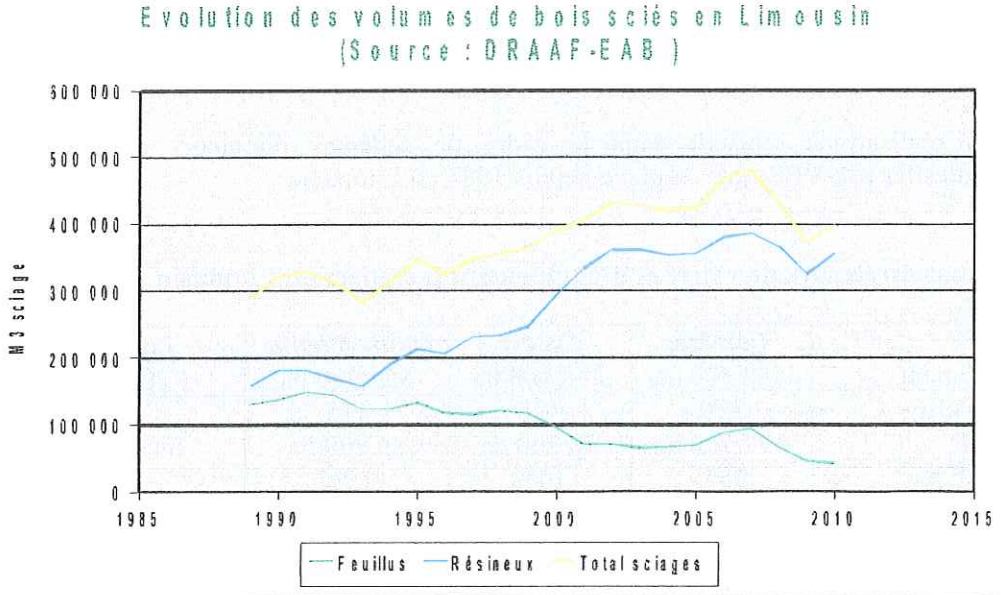

L'évolution globale du rapport m3 de sciage/m3 de bois d'œuvre exploité évolue négativement (moins de 40% à ce jour contre plus de 50% en 1965) montrant une « exportation » croissante des grumes (essentiellement de résineux), pour un niveau annuel estimé à 250 000 m3. Ce phénomène est de nature à limiter singulièrement la valeur ajoutée et les emplois en Limousin.

A l'inverse, on estime que des volumes conséquents (de l'ordre de 700 000 m3/an)en provenance d'autres régions sont valorisés par la trituration dans la région, mais avec un niveau de valeur ajouté unitaire vraisemblablement moindre que celle correspondant à une valorisation complète de bois d'œuvre..

- Trituration et utilisation énergétique :

Les bois d'industrie sont essentiellement destinés à la fabrication de pâte à papier et de panneaux par deux entreprises implantées l'une à Saillat-sur-Vienne (Internatinal paper), et l'autre à Ussel (Isoroy).

Outre les bois ronds, essentiellement feuillus, l'industrie assure un important débouché pour les produits connexes de scieries (plaquettes, sciures).

La valorisation énergétique reste la destination première des bois auto-consommés(bûches). La partie commercialisée par les professionnels, à l'origine marginale, évolue maintenant rapidement pour excéder 100 000 m3 par an.

Le développement des chaudières, notamment celles associées à des réseaux de chaleur, ainsi que les projets industriels tirent la consommation (principalement à partir de PCS).

Les autres utilisations :

D'autres premiers transformateurs, généralement de taille limitée, assurent une valorisation marquées d'une partie de la ressource sur certaines parties du territoire : «feuillardiers» de la châtaigneraie limousine, producteurs de piquets et clôtures, «merrandiers» et fabricants de bardeaux...

1.6. – Les entreprises et les emplois de la filière forêt-bois

Les 2 262 établissements limousins de la filière forêt-bois (INSEE-MSA DRAAF 2005) emploient 11 000 personnes, chiffre relativement stable depuis une dizaine d'années.
Ce total intègre 8 560 salariés répartis comme suit :

Activité	Nombre de salariés	%
Travail en forêt	636	7.4
Travail mécanique du bois	835	9.8
Industrie papetière	3 043	35.5
Fabrication de meubles	1 077	12.6
Bois construction	2 654	31
Commerce du bois	315	3.7
Ensemble filière bois	**8 560**	**100**

Il est toutefois trop tôt pour mesurer dans ce domaine l'impact de la crise économique qui a débuté au second semestre 2008

La carte suivante montre la répartition géographique des principales entreprises de la filière forêt-bois implantées en Limousin

Travail du bois en Limousin : établissements de 10 salariés ou plus

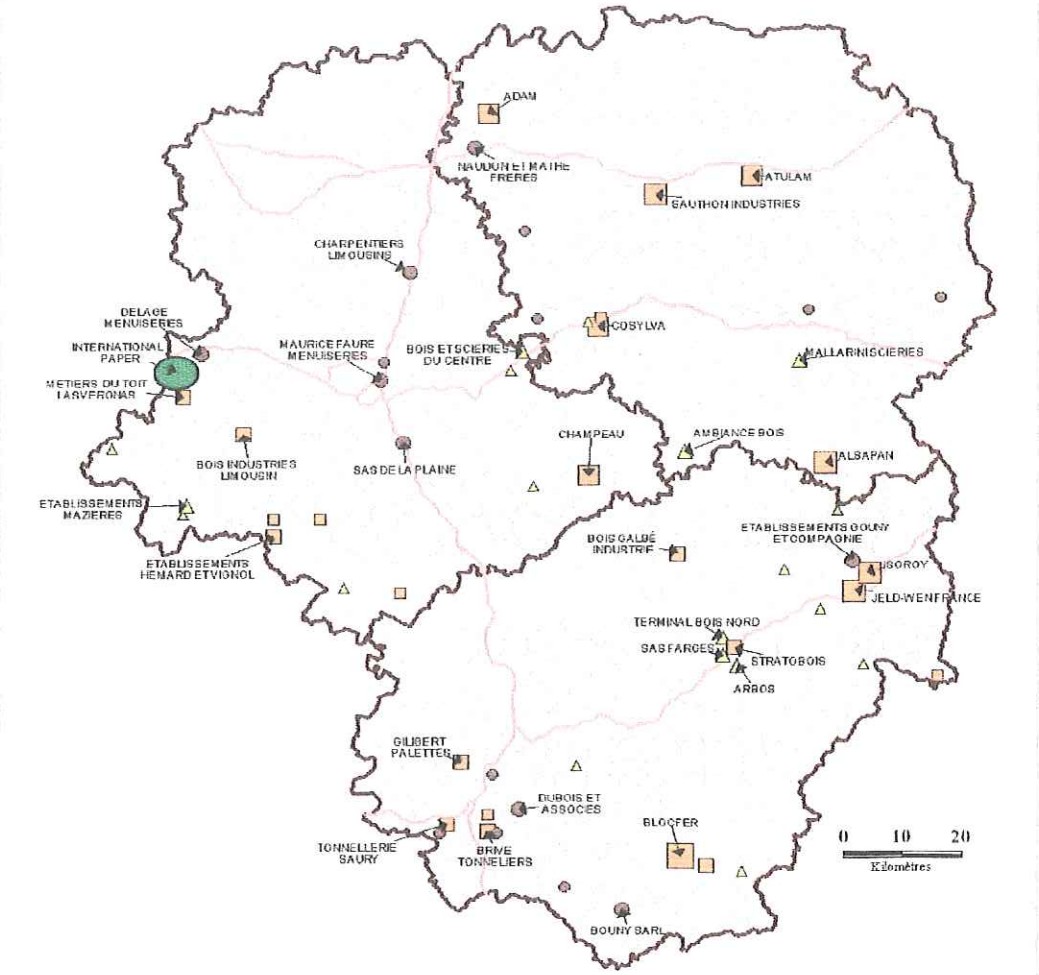

Tranche d'effectif salarié de l'établissement selon l'activité principale

Papeterie	Menuiserie	Sciage	Fabrication d'articles en bois (charpentes, emballages, panneaux, meubles, autres)
250 ou plus	250 ou plus	250 ou plus	250 ou plus
200 à 249	200 à 249	200 à 249	200 à 249
100 à 199	100 à 199	100 à 199	100 à 199
50 à 99	50 à 99	50 à 99	50 à 99
20 à 49	20 à 49	20 à 49	20 à 49
10 à 19	10 à 19	10 à 19	10 à 19

Fonds de carte : IGN

1.7. – Les données économiques de la filière forêt-bois

(Source INSEE - ficus 2007)

Les activités des entreprises de la filière-bois dont le siège social est situé en Limousin génèrent un chiffre d'affaires de 1,138 milliards d'euros et une valeur ajoutée HT de 381 millions d'euros.

La filière contribue à hauteur de 5,5 % aux chiffres d'affaires régionaux et 6,5 % à la valeur ajoutée produite.

☛ ***NB*** : ne sont pas comptabilisées les données d'entreprises appartenant à des grands groupes dont le siège social est situé hors région (International Paper – ISOROY Ussel, POLYREY et JELD WEN France)

2 – LA STRATEGIE REGIONALE RETENUE POUR LE PPRDF

2.1. – Historique

Pour élaborer son PPRDF, la filière forêt-bois limousine peut s'appuyer sur les réflexions qu'elle a engagées depuis janvier 2009, sous l'impulsion de la DRAAF.

- le partenariat s'est réuni à deux reprises, le 12 janvier et le 17 février 2009 pour établir « un état des lieux du développement forestier en région et un plan d'actions pour mobiliser la ressource » qui avaient été sollicités par le MAAPRAT, dans une circulaire du 22 novembre 2008,
- l'esquisse des territoires sous exploités et des solutions visant à accroître la récolte à été soumise à l'ensemble des professionnels de la filière lors de réunions qui se sont tenues en juillet 2009, avril et septembre 2010,
- le discours prononcé par le président de la république à Urmatt et l'article 54 de la LMAP du 27 juillet 2010 instaurant les PPRDF n'ont pas invalidé l'approche régionale que nous avons privilégiée et qui repose sur quelques principes simples :

    - concentrer l'exploitation supplémentaire sur les massifs feuillus qui s'avèrent insuffisamment gérés, desservis et mobilisés,
    - augmenter le potentiel de transformation régional afin de susciter l'offre de bois correspondante et générer la valeur ajoutée nécessaire à la rémunération de tous les maillons de la filière,
    - pour pallier la pénurie de moyens financiers annoncée, s'accorder sur une stratégie qui privilégie la concertation des acteurs du développement et de la mobilisation (CRPF, ONF, COFOR, experts, chambres d'agriculture, entreprises…)

Le comité d'élaboration du PPRDF s'est réuni le 4 mars 2012.

Il a entériné les principes énoncés ci-dessus en invitant ses membres à contribuer aux réflexions de 5 groupes de travail (Annexe 1) autour de thématiques qui ont été jugées essentielles pour accroître la mobilisation de la ressource :

G1 : Identification des massifs (animation CRPF)
G2 : Massification de l'offre et contractualisation (animation DRAAF)
G3 : Gestion durable de la forêt et lien avec les territoires et pérennité de la ressource (animation syndicat des forestiers privés du Limousin
G4 : Développement économique (animation APIB)
G5 : R & D, innovation, formation (animation DIRECCTE/DRAAF)

Pour la majorité d'entre eux, les membres du comité d'élaboration ont été associés à « *l'étude évaluative et prospective pour un positionnement stratégique de la filière bois en Limousin* » que le cabinet Ernst et Young a conduit, à la demande de l'Etat et du Conseil Régional (2011).

Ils participent actuellement à l'élaboration du projet stratégique de la filière bois pour la période 2013-2018.

Sous pilotage conjoint de l'Etat, de la Région et de l'interprofession (APIB), ce projet s'appuie naturellement sur les conclusions de l'étude évaluative et prospective et valorise une contribution volontaire des professionnels de l'APIB (« livre blanc » de mai 2012).

Dans ce cadre, quatre commissions thématiques travaillent à la définition des enjeux, des objectifs et des actions liés à la ressource, l'organisation, l'innovation et la communication qui commandent la compétitivité de la filière bois limousine.

Le PPRDF s'inscrit clairement dans ce projet de filière.

2.2. L'apport des 5 groupes de travail thématiques et de l'étude du cabinet Ernst et Young au PPRDF du Limousin

Les trois premiers groupes se sont réunis à de nombreuses reprises en présence de professionnels et d'élus motivés.

A l'inverse, il n'a pas été jugé opportun de constituer les groupes liés aux thématiques transversales « **développement économique** » et « **R & D, innovation, formation** » dans la mesure où elles ont été largement abordées et débattues par les professionnels qui ont accompagné le cabinet Ernst et Young dans « *l'étude évaluative et prospective pour un positionnement stratégique de la filière bois en limousin* ». Le comité d'élaboration du PPRDF s'appuiera sur les recommandations qui figurent dans le rapport final pour formuler des propositions dans ces domaines.

Le groupe 1 « Identification des massifs » traite de la problématique centrale du PPRDF. Il s'est réuni à 5 reprises (29/03, 14/04, 28/06, 13/09 et 11/10 sous le pilotage de M. Bruno BOULET-GERCOURT, directeur du CRPF).

Pour délimiter et classer les territoires en fonction de leur potentiel de mobilisation supplémentaire, le groupe s'est accordé sur deux principes :

- un découpage qui épouse les contours administratifs de communautés de communes, de pays ou des 2 parcs naturels régionaux. Ces entités peuvent être regroupées,
- une expertise fondée sur l'utilisation de 5 critères objectifs, en lien avec le potentiel et les contraintes de mobilisation des territoires :

    - le taux de boisement,
    - la proportion de feuillus,
    - la superficie moyenne par propriétaire,
    - le niveau d'accessibilité des parcelles,
    - le taux de gestion : superficies sous PSG/superficie totale boisée

Chaque critère est noté selon un barème en trois classes (A,B,C) dont les amplitudes sont données en annexe 2.

La Région Limousin est découpée en 15 territoires, dont 7 sont jugés prioritaires.

Le groupe 2 « Massification de l'offre et contractualisation » s'est réuni à deux reprises (25/04 et 28/06) sous pilotage DRAAF.

Il a débouché sur des constats très mitigés quant à la capacité réelle des acteurs forestiers à développer la massification et la contractualisation.

La structure et la composition de la forêt limousine ne jouent pas en notre faveur : forêt privée à 95 % appartenant à près de 140 000 propriétaires aux motivations plurielles, essences forestières aussi variées que leurs débouchés...

. En terme de massification , plusieurs pistes ont été évoquées sans faire l'unanimité parmi les membres du groupe :

- le développement des ventes groupées, qui ne représentent actuellement que 10 % des quantités mises en marché,
- Le regroupement de chantiers, à travers le renforcement et le redéploiement de l'ADELI, la création d'associations syndicales...
- La valorisation de projets pilotes, à l'image de celui mené en Corrèze pour la mobilisation de bois en bordure de routes départementales,
- Le regroupement foncier (solution peu réaliste compte tenu de son coût financier important).

. Pour ce qui est de la contractualisation, sa mise en œuvre s'avère difficile en forêt privée, alors qu'elle a progressé en forêt publique (15 000 m3 environ sur 100 000 m3 commercialisés chaque année).

Les principaux opérateurs, à l'instar des coopératives forestières, ne parviennent pas à conclure de véritables contrats d'approvisionnement sur le long terme (contrats pluriannuels ou annuels à tacite reconduction) dans la mesure où ils ne maîtrisent pas simultanément l'ensemble des conditions exigées : quantités, qualité, prix, cadencement...

Un participant résume la situation : « *des utilisateurs manquant de bois et des fournisseurs versatiles engendrant une forte concurrence, des prix à la hausse peu lisibles et des chevauchements de catégories dans les usages (ex : bois de palettes utilisés en trituration)* ».

Une seule proposition concrète exprimée : développer un outil qui permette de porter à la connaissance des acheteurs potentiels les futures coupes mises en marché (ex : les exploitations inscrites dans les documents de gestion).

. le groupe 3 : « Gestion durable de la forêt en lien avec les territoires et pérennité de la ressource » s'est réuni à deux reprises (03/05 et 23/06) sous le pilotage de M. Jean-Marie BARBIER, président du Syndicat des forestiers privés du Limousin.

Les réflexions du groupe ont principalement porté sur des problématiques liés à la communication :

- nature des messages délivrés et cohérence des vecteurs d'information,
- adaptation des contenus aux publics-cibles : élus, grand public, forestiers hors circuit de développement..., en s'appuyant sur des réalisations concrètes et en jouant sur les facteurs de motivation,
- promotion des échanges entre les acteurs de mobilisation et les élus à l'échelle des territoires en phase d'animation,
- ouverture d'un site Internet dédié (hébergement APIB).

Concernant les actions de développement et de mobilisation, il convient de tenir compte de la faiblesse et de l'évolution prévisible des effectifs des agents de développement forestier dans la région (CRPF, Chambres d'Agriculture).

Il a été suggéré une meilleure coordination entre développement et mobilisation. Des outils sont à mettre en place en ce sens pour favoriser dans chacun des secteurs identifiés la coordination, l'information réciproque et la concertation entre ces acteurs.

Plus généralement, il apparaît que si on souhaite accroître la mobilisation des petits bois feuillus, il importe de valoriser les quelques bois feuillus sciables qui existent dans les taillis et mélanges de taillis et de futaie. Cela implique une action énergique pour soutenir la scierie feuillue en perte de vitesse en Limousin et, plus généralement, en France.

La faiblesse des reboisements après coupes rases pose la question du renouvellement à long terme de la ressource. C'est un sujet qui inquiète les représentants de l'interprofession (APIB) et des transformateurs (syndicat des exploitants forestiers et scieurs industriels du Limousin = SEFSIL). Plusieurs pistes ont été évoquées :

- élaboration d'un référentiel d'information technique à destination des sylviculteurs,
- réflexion sur un « contrat de coupe-reboisement » qui lierait le propriétaire, l'exploitant forestier et les prestataires de services en reboisement.

Là encore, il convient de concevoir des supports d'information adaptés.

2.3. – Les objectifs et les indicateurs de mobilisation

A l'horizon 2016, le PPRDF se fixe un objectif de mobilisation supplémentaire de 350 000 m3/an qui seront prélevés sur l'ensemble de la région, selon les capacités propres à chacun des territoires identifiés.

Les efforts d'animation et d'équipement de massifs seront évidemment concentrés sur les territoires qui auront été reconnus comme prioritaires.

Sur les 15 territoires étudiés en fonction des 5 critères présentés au paragraphe 22 et décrits en annexe 2:

- 7 territoires présentent des caractéristiques intéressantes pour la mobilisation des bois,
- 6 territoires recèlent du potentiel, mais ne répondent pas strictement à l'ensemble des critères,
- 2 territoires présentent un très faible intérêt

Cette perspective de récolte est compatible avec :

- la nature et les quantités des ressources disponibles,
- les besoins exprimés par les différentes filières, notamment industrielles et énergétiques (CRE et BCIAT),
- la nécessité de dynamiser le secteur des sciages feuillus.

La récolte supplémentaire pourrait donc porter sur :

- 260 000 m3/an de bois d'industrie-bois-énergie (BIBE) feuillus,
- 60 000 m3/an de bois d'œuvre-bois d'industrie (BOBI) résineux,
- 30 000 m3/an de bois d'œuvre (BO) feuillus

De 2003 à 2011, ce sont 2 millions de m^3 de bois ronds qui ont été commercialisés, en moyenne chaque année (résultats des enquêtes annuelles de branche hors autoconsommation). Les gains de mobilisation supplémentaire, en 2016, seront comparés à cette valeur de référence.

Il n'existe aucun moyen de mesurer l'évolution des quantités exploitées à des échelles de territoire infra-départementales.

3 – ACTIONS PRIORITAIRES

3.1. – Actions non directement rattachées à des territoires identifiés

Nous visons essentiellement les investissements matériels et immatériels qui seront réalisés par les entreprises dont les périmètres d'approvisionnement recouvrent plusieurs territoires PPRDF :

- mobilisation des bois : activités d'exploitation forestière et de transport de bois rond,
- transformation de bois d'œuvre (et d'industrie)

L'augmentation de la mobilisation des bois ne pourra se faire que dans la mesure où simultanément avec la montée en puissance de la production du massif se créeront des débouchés nouveaux dans les entreprises limousines et à l'extérieur de la région.
Cela implique une liaison entre la politique industrielle de la filière et les actions de mobilisation et de développement qui seront menées dans le massif forestier.

Les acteurs du PPRDF souhaitent naturellement privilégier une utilisation régionale de la ressource supplémentaire mobilisée afin de conserver l'essentiel de la valeur ajoutée et des emplois générés en Limousin.

3.1.1. – Exploitation forestière et transport de bois rond

L'exploitation et le transport de 350 000 m3/an de bois rond supplémentaires dans les 5 ans à venir vont exiger des efforts de modernisation importants du parc des véhicules dédiés à ces activités.

Parallèlement, il faudra assurer le recrutement et la formation de nombreux opérateurs en exploitation manuelle (ETF), en conduite d'engins d'abattage et de débardage ou de camions de transport de bois rond.

D'ici 2016, pour atteindre les objectifs fixés dans le PPRDF, il conviendra de soutenir l'acquisition de 30 engins de débardage (débusqueurs et porteurs) et de 10 abatteuses, ainsi que l'installation d'une centaine d'entrepreneurs de travaux forestiers (ETF).

Dans le même temps, le marché de l'emploi devra être en capacité de proposer 166 entrepreneurs et /ou opérateurs spécialisés :

- 40 conducteurs de machines d'abattage/débardage,
- 26 chauffeurs routiers,
- 100 entrepreneurs de travaux forestiers (exploitation manuelle, sylviculture, entretien...).

Les besoins financiers en investissement ont pu être chiffrés à environ 20 millions d'euros . Ils ne prennent pas en compte le taux d'utilisation du matériel fonctionnant actuellement en Limousin et constituent donc un maximum théorique fixant les besoins pour atteindre les volumes de mobilisation supplémentaires escomptés.

3.1.2. – Transformation de bois d'œuvre (BO)

En matière de transformation de bois, la région souhaite évidemment accroître sa production de sciages et leur emploi dans des filières à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois.

Pour leurs futurs approvisionnement, les entreprises, de première transformation pourraient s'appuyer sur deux gisements potentiels :

- la récolte supplémentaire qui s'opèrera dans des peuplements rentrant progressivement en production (30 000 m3/an de BO résineux et 30 000 m3/an de BO feuillus),
- la captation d'une partie des flux de bois d'œuvre qui échappent actuellement au Limousin et qui sont évalués à 180 000 m3/an pour les résineux et 60 000 m3/an pour les feuillus. L'offensive des scieries régionales pourrait porter sur 90 000 m3/an.

Au final, les entreprises de première transformation pourrait disposer d'une ressource supplémentaire de près de 150 000 m3/an à l'horizon 2016.

Pour atteindre cet objectif qui paraît réaliste, les entreprises devront réaliser des investissements significatifs en renforçant leur capacité de transformation et en se dotant de process qui améliorent la qualité des sciages, en accord avec les exigences des clients : séchage, rabotage, aboutage...

Elles devront également relever le défi de l'innovation et apporter une réponse collective aux demandes des marchés.

3.2. Actions identifiables à des territoires

Les actions applicables aux territoires sont essentiellement des actions d'animation en direction des forestiers privés et des maîtres d'ouvrage publics et des moyens d'accompagnement pour offrir des perspectives aux forestiers et rendre économiquement possible la mobilisation de massifs abandonnés depuis des lustres. Pour atteindre les résultats attendus du PPRDF il faut prendre en compte la nécessité théorique d'un total de 7.5 ETP pour les personnels chargés de l'animation et celle de moyens annuels d'accompagnement qui ont pu être chiffrés à hauteur de 880 ha d'amélioration feuillues, 21km de pistes forestières et 81 places de dépôt. En fonction des moyens disponibles et des résultats des actions d'animation, ces moyens seraient à répartir entre les zones géographiques suivantes :

A) A partir des 5 critères retenus, il a été identifié 7 territoires sur lesquels peut porter l'essentiel de l'effort de mobilisation (A).

Ils constituent le cœur de cible du PPRDF Limousin et justifient d'actions prioritaires qui recouvrent 2 grandes thématiques :

- des animations ciblées, en priorité, au profit des propriétaires forestiers,
- la réalisation d'équipements adaptés à la nature des peuplements (routes, pistes et places de dépôt).

  - L'animation est menée par les organismes dont c'est la fonction (CRPF, Chambres d'Agriculture...). Elle ne se conçoit qu'en synergie avec les professionnels et les élus des territoires : PNR, Pays, intercommunalités et communes. Rappelons que les 15 territoires répertoriés dans le PPRDF Limousin recouvrent des communautés de communes.

L'animation privilégie des problématiques spécifiques aux territoires : des formes de regroupement adaptées, la conception d'équipements collectifs, la dynamisation de la sylviculture feuillue, l'adaptation aux enjeux environnementaux, la promotion de Schémas Locaux de Développement Forestiers (SLDF) tels que les chartes forestières de Territoire (CFT) les Plans de Développement de Massif (PDM)...

  - Les équipements doivent être rationalisés pour tenir compte des particularités des massifs forestiers à desservir et de la capacité contributive des maîtres d'ouvrages. De nouvelles normes techniques doivent être définies pour faciliter l'exploitation des massifs feuillus, en rupture avec l'approche développée jusqu'ici dans les massifs résineux des plateaux limousins.

B) Six autres territoires ne présentent pas un potentiel de récolte supplémentaire aussi intéressant(B) L'exploitation y est plus active, en lien avec la présence de peuplements résineux. Certaines formes d'animations méritent néanmoins d'y être encouragées.

C) Deux territoires, enfin, ne répondent pratiquement à aucun des critères de priorisation retenus.

Les caractéristiques des 15 territoires sont résumées dans le tableau et les fiches jointes, qui précisent également la nature des actions spécifiques à mettre en œuvre et les objectifs territorialisés de récolte supplémentaire à atteindre d'ici 2016.

Cette répartition, basée sur les données de l'IFN, sera susceptible d'évoluer au fur et à mesure que nous progresserons dans la connaissance des disponibilités territoriales (rapprochement en cours des outils d'évaluation = dispositif déployé par l'URCOFOR (Plans d'approvisionnement territoriaux PAT), outil « BOBIBE » développé par la DRAAF/ADEME...). Les chiffres ci-dessous sont donc purement indicatifs.

Les résultats qui seront observés dépendront pour une grande part de différents paramètres agissant conjointement, parmi lesquels : l'état du marché, les moyens publics et privés consacrés aux actions d'animation et aux investissements nécessaires à l'accroissement de la mobilisation, la motivation des forestiers soutenue par les perspectives d'amélioration de leur forêt et le dynamisme commercial et organisationnel des différents organismes et entreprises concernés. La création, le développement et le renforcement d'entreprises d'exploitation forestière compétitives et performantes spécialisées dans l'exploitation de bois d'industrie et d'énergie semble parmi d'autres une piste à soutenir.

Enfin, les enjeux environnementaux attachés aux 7 territoires prioritaires sont décrits et localisés dans l'annexe 4.

N° carte	*Nom du territoire*	*Communautés de communes ou PNR associés*	*Superficie forestière (en ha)*	*Objectif de récolte en 2016 (m3/an)*
1	Guéret - Saint-Vaury	Guéret – St Vaury , Bénénévent Grand Bourg	21 690	23 000
2	Monts d'Ambazac	Monts d'Ambazac et du Val du Taurion, Porte d'Occitanie et Ardour-Rivalier-Gartempe	23 630	26 000
3	Auzances – Bellegarde	Auzances-Bellegarde et Chénérailles	12 500	12 000
4	Pays de Tulle	Tulle et cœur de Corrèze (hors PNR) – Doustre et Plateau des étangs	33 300	28 000
5	St Germains Les Belles et Saint-Yrieix-La-Perche	Pays de Nexon, Pays de St-Yrieix et Issaure-Martoulet – Briance Roselle	20 600	21 000
6	Pays de la Vallée de la Dordogne	Pays d'Argentat, canton de Beynat, Sud Corrézien, villages du midi corrézien, canton de St Privat, canton de Mercoeur	50 470	56 000
7	Ouest Corrèze	Pays d'Uzerche, Juilla Loyre Auvezère, Pays de Pompadour, Pays de l'Yssandonnais, Vézère Causse, agglo Brive, Lubersac Auvézère, les Portes du Causse et les 3A	38 100	36 000
	Sous-total A		200 290	202 000
8	PNR Périgord Limousin		24 200	8 000
9	Egletons – Neuvic	Ventadour (hors PNR), Gorges de la Haute-Dordogne, Plateau Bortois (hors PNR) Bort les Orgues et Ussel-Meymac-Haute-Corrèze (hors PNR)	55 400	23 000
10	PNR Millevaches		178 000	77 000
11	Ouest de Limoges, St-Junien	Vienne Glane Météorite (hors PNR) Val de Vienne, Limoges Métropole et L'Aurence Glane Développement	20 200	11 000
12	Sud Creuse	Creuse – Thaurion-Gartempe (hors PNR), Aubusson-Felletin (hors PNR) et Haut-Pays Marchois (PNR)	26 800	11 000
13	Monts et barrages – Bourganeuf	Noblat, Briance Combade (hors PNR, Bourganeuf, Royère de Vassivière (hors PNR)	26 800	11 000
	Sous-total B		335 500	152 000
14	Basse Marche, Haute-Vienne	Gartempe, St-Pardoux, Brame-Benaize et Haut-Limousin, Basse Marche	21 700	-
15	Basse Marche Creuse	Evaux-les-Bains, Chambon, Pays de Boussac, Carrefour des quatre provinces, Petite Creuse, Deux Vallées, Marche Avenir, Pays Dunois, Pays sostranien	24 700	-
	Sous-total C		46 400	
	TOTAL =		582 190	353 000

LES TERRITOIRES DU PPRDF LIMOUSIN

4 – CONCLUSION

Les partenaires de la filière bois régionale souhaitent que le PPRDF du Limousin contribue avant tout à l'amélioration de la compétitivité actuelle et future de ses entreprises.

Pour ce faire, il répond à trois impératifs :

- il s'inscrit dans le projet stratégique de filière porté par l'Etat, le Conseil Régional et l'interprofession pour la période 2013-2018. Le PPRDF en constituera le volet amont, en alimentant les réflexions de la commission thématique « ressource ».
- pour pallier la réfaction des financements publics, le PPRDF se doit d'assurer une organisation cohérente des moyens humains existants à travers :

    - la coordination effective des actions menées par les établissements publics chargés de missions de service public (CRPF, ONF, Chambres d'agriculture…) et les autres acteurs en charge de la mobilisation.
    - la sensibilisation des collectivités aux problématiques de la filière, notamment celles qui représentent des territoires à dominante feuillue.
    - le déploiement d'un site Internet dédié à la filière qui intègrera une rubrique PPRDF ; lieu d'échange d'informations et de mutualisation d'expériences sur les territoires.
    - la mobilisation supplémentaire doit être assortie d'un effort accru pour améliorer et renouveler les peuplements forestiers

L'objectif de prélèvement supplémentaire - progressif, raisonné et ciblé sur certains massifs prioritaires – doit être accompagné d'une animation auprès des propriétaires. Cette massification de l'offre doit s'inscrire dans le cadre d'une gestion durable des forêts, c'est-à-dire en respectant non seulement les réglementations environnementales, mais aussi en s'assurant de l'intégration paysagère des coupes et en veillant à la pérennité de la ressource. Partout où la structure et la composition des peuplements le permettent, il s'agit d'encourager une sylviculture d'amélioration tournée davantage qu'aujourd'hui vers la production de bois d'œuvre. Les outils de gestion sylvicole (PSG, RTG, CBPS, aménagement) et les démarches territoriales plus intégrées (ex : chartes forestières, PAT) devront à cet effet être encouragés. L'objectif de mobilisation supplémentaire implique également des actions volontaristes pour renforcer les réseaux de desserte et regrouper la structure foncière.

La politique d'animation sylvicole visera donc à orienter la sylviculture vers la production de bois d'œuvre, garante d'une plus grande durabilité environnementale et économique. A cet effet, la création de groupements d'intérêts économique et écologique forestiers (GIEEF) pourra contribuer à augmenter et à améliorer l'offre feuillue. La création d'un fonds d'investissement dédié à la forêt et au bois devrait faciliter la reconstitution des peuplements, par reboisement ou régénération naturelle, en particulier pour les résineux. A cet effet, les démarches de certification devront être poursuivies, dans un souci de lisibilité et de traçabilité accrues auprès des clients. L'adaptation des pratiques et du choix des essences au changement climatique devra être prise en compte dans les documents de gestion sylvicole. Afin de préserver l'équilibre des filières et de limiter les conflits d'usages, notamment entre le bois-énergie et les industries de trituration, les projets biomasse devront être conduits à des échelles territoriales adaptées. De taille raisonnable, ils devront s'approvisionner localement de préférence et valoriser en priorité des sous-produits d'exploitation ou des ressources « non captives » (ex : produits de taille et d'entretien des haies et des d'arbres d'alignement, bois recyclé).

Cet effort d'animation devra également se concrétiser par l'élaboration de cahiers des charges pour promouvoir des itinéraires et des pratiques sylvicoles qui intègrent les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ils devront notamment promouvoir des méthodes d'exploitation, en particulier en matière de mécanisation qui - tout en restant économiquement acceptables - prennent en compte les exigences de maintien des sols et de préservation des réseaux hydrographiques.

Cette réflexion devra associer les propriétaires, les collectivités, les professionnels et les associations de protection de l'environnement reconnues d'utilité publique. Ces travaux pourront ensuite se décliner, localement et à l'échelle des massifs forestiers, à travers la mise en œuvre des GIEEF

ANNEXE 2

Méthode de notation des divers massifs

Les massifs proposées ont été validés par le groupe de travail « identification des massifs ».

Les sources des données utilisées figurent ci-dessous :

Surface totale du territoire :	source BD carto IGN
Surface forêt :	source cartographie IFN (2000)
Taux de boisement :	surface forêt / surface totale [1]
Surface feuillue :	source cartographie IFN (2000)
Taux de feuillu :	surface feuillue / surface forêt [1]
Taux de feuillu/territoire :	surface feuillue / surface du territoire [1]
Surface des SDVEF :	source CRPF 2010
Taux de gestion – surface PSG/surface forêt :	source CRPF
Qualité de la desserte :	à dire d'experts
Surface moyenne par propriétaire :	cadastre 2009
Nombre d'unités de 1ère transformation :	EAB 2010
Volume sur pied en m3 :	source IFN 2005-2009

[1] source IFN/IGN

Tableau *Estimation mobilisation actuelle* : source EAB 2009
Les volumes moyens ont été calculés au prorata de la surface du territoire.

Tableau *Données IFN 2003-2004* : Source IFN 2003-2004
Ce tableau donne les volumes calculés par l'IFN par territoire pour les coupes partielles (éclaircies) et par type d'essence.
L'IFN n'est pas en mesure de donner des résultats par territoire pour les coupes rases. Par conséquent, les volumes par coupe rase sont estimés à partir du volume total des coupes rases estimé par l'IFN (sur la décennie 1990), soit 980 900 m3, et calculés par territoire en faisant le prorata des coupes partielles du territoire concerné par rapport au volume total des coupes partielles.

Données régionales :

	Volumes mobilisés en m3 en 2009 (EAB)	IFN éclaircie 2003-2004	IFN coupe rase m3 par an (calculé sur la décennie 1990)	IFN éclaircie + coupe rase
BO feuillu	181 000			
BI feuillu	418 400			
BO résineux	930 900			
BI feuillu	192 600			
Autoconso bois de feu	500 000			
Total	**2 222 900**	1 960 000	980 900	**2 940 900**

ANNEXE 1

Liste des participants aux groupes de travail

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois régionale qui se sont associés aux groupes de travail.

ALANORE André	Chambre d'agriculture de la Corrèze
BARBIER Jean-Marie	Syndicat des Forestiers Privés du Limousin
BOULET-GERCOURT Bruno	CRPF
BOURGES Antoine	Chambre d'agriculture de la Corrèze
BOURRET Laurent	DDT de la Creuse
BOUTHILLON Christian	Syndicat des Forestiers Privés du Limousin
CACOT Dominique	CRPF
CACOT Emmanuel	FCBA
COLLADO Céline	COOP de France Limousin
COREE Stéphane	APIB/CBB
CRESPEL Jean-Pierre	DDT de la Haute-Vienne
DELMAS Jacques	DDT de la Corrèze
De NEUVILLE Nicole	PEFC Limousin
De SOUZA Antonio	Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs Industriels du Limousin
D'USSEL Marc	Syndicat des Forestiers Privés du Limousin
DUBOIS Pascal	ONF
DUPRE-ZAKARIAN Chantal	COOP de France Limousin
FERRIER Laure	Communes Forestières
FERRON Jean-Louis	CRPF /France Douglas
FORET Marie	Communes Forestières
GRENDEAU Thierry	CAFSA
JENNY Bernard	DDT de la Corrèze
JUGY Henri	DRAAF du Limousin
KREUSLER Hans	Technicien Forestier Indépendant (ANATEF)
LAMAURY Gaël	Cabinet COUDERT (expert)
LECOEUR Aude	DRAAF Limousin
LECOEUR Nicolas	ONF
MENADIE Fabienne	Conseil Régional
MICHAUD Daniel	FCBA
MOUTARDE Nicole	Communes Forestières
PARRY Bernard	CRAL
PATIGNY Emmanuel	UNISYLVA
PETIT Johan	Cabinet COUDERT (expert)
PICARONY Aline	APIB
RIBOULET Christian	Cabinet RIBOULET (expert)
RICHARD Philippe	ONF
ROUCHER Dominique	Conseil Général de la Corrèze
STACHURA Stanislas	ISOROY Ussel
TREMOUREUX Muriel	Conseil Régional
VIALLE Didier	Chambre d'agriculture de la Corrèze

ANNEXE 3

Fiches des 15 territoires limousins

Cinq critères ont été retenus et hiérarchisés :

Une note a été attribuée à chacun selon le principe suivant :
Il a été convenu que l'objectif étant de mobiliser de nouveaux secteurs et de nouvelles forêts, d'affecter la note la plus élevée aux critères sur lesquels le PPRDF pourrait avoir une influence positive.

1 – Taux de boisement : 0 - 15% : C
15 à 40% : B
> 40% : A

De façon à avoir une action efficace, il faut un taux de boisement minimum. Se disperser sur des secteurs trop peu boisés, n'aura aucun effet perceptible.

2 – Taux de feuillus : 0 – 50 % : C
50 – 75% : B
75% : A

Il y a un consensus, sur le fait que les secteurs feuillus sont nettement moins mobilisés que les secteurs plus fortement enrésinés. La marge de progression se situe dans les peuplements feuillus.

3 – Surface moyenne par propriétaire : 0 à 2,5 ha : C
2,5 à 5 ha : A
> 5 ha : B

Critère non linéaire car a été pris en compte un souci d'efficacité : sur les propriétés trop morcelées, on risque d'avoir une perte d'énergie considérable. Ce critère pourra être reconsidéré si des évolutions sur la fiscalité ou le foncier se concrétisent.

4 – Accessibilité aux parcelles : correcte : C
moyenne : B
insuffisante : A

L'amélioration des conditions d'accès aux parcelles permettra de mobiliser de nouvelles ressources.

5 – Taux de gestion : > 15% : C
10 – 15% : B
< 10% : A

Il est reconnu que les forêts bénéficiant d'un document de gestion sont pour une grande majorité déjà dans les circuits économiques et donc déjà suffisamment exploités.